



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENTS R-2018-129 et R-2018-130**

**AVIS** est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 8 mai 2018:

Règlement R-2018-129 intitulé « **Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Dollard-des-Ormeaux** », et

Règlement R-2018-130 intitulé « **Règlement sur la mise en place d'un programme de subvention relatif au traitement d'un frêne au TreeAzin, à l'abattage d'un frêne privé et à son remplacement** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 16 mai 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière